

*Avec le soutien de :*



**Lancement de la plateforme « *Mon Parcours Handicap »*aveccomme première étape un soutien aux parcours professionnels des personnes en situation de handicap.**

Paris, le 06/05/2020

***Le secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées, a souhaité l’accélération du lancement de « Mon Parcours Handicap » dont la mise en service intervient ce mercredi 6 mai : une plateforme numérique développée par la Caisse des Dépôts (CDC) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA), pour le compte de l’État. Alors que la crise sanitaire fragilise l’économie et l’emploi des personnes en situation de handicap, cette plateforme doit permettre sans délai de leur donner toute l’aide et l’information possibles pour soutenir leurs projets professionnels. Cette plateforme 100% accessible, conçue pour et avec les personnes en situation de handicap, s’étoffera progressivement de nouveaux services, selon une logique d’amélioration continue.***

Cette plateforme d’information, d’orientation et de service offre ainsi dès aujourd’hui une série de contenus liés à l’emploi et à la formation professionnelle.Elle **sera étendue jusqu’en 2022 et proposera à terme des contenus informationnels et serviciels sur l’ensemble du** parcours de vie des personnes en situation de handicap (annonce du handicap, parentalité, scolarité et études, santé, vie sociale et culturelle, logement, transport, avancée en âge, retraite…). « Mon Parcours Handicap » s’inscrit dans la stratégie interministérielle « Osons l’emploi » portée par le ministère du Travail, le secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées et le ministère de l’Action et des Comptes publics.

**Une plateforme conçue dans une logique de point d’entrée unique**

Conçue dans une logique de point d’entrée unique d’information, d’orientation et de services, [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr) a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap de s’informer et d’effectuer leurs démarches en ligne grâce à un accès direct à :

* des informations généralistes, officielles, fiables, facilement compréhensibles et actualisées ;
* des ressources nationales et de proximité, géolocalisées (annuaires, sites spécialisés, événements…)  ;
* des services personnalisés et sécurisés.

**Des premiers contenus consacrés à l’emploi et à l’insertion professionnelle**

Si en France près d’un million de personnes en situation de handicap travaillent, elles ont trois fois moins de chances d’accéder à l’emploi que les personnes valides et deux fois plus de risques d’être au chômage. Face à ce constat, le secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées a souhaité prioriser les thématiques de l’emploi et de la formation professionnelle. Dès à présent, « Mon Parcours Handicap » offre un accès à l’outil ANDi : un service permettant à toute personne en situation de handicap souhaitant définir ou confirmer son projet professionnel de trouver une immersion professionnelle (PMSMP) proche de chez elle, dans l’entreprise de son choix.

Pour répondre à la situation économique créée par la pandémie de Covid 19, des informations et des conseils spécialement destinés aux personnes en situation de handicap sont proposés par [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr).

**Une plateforme conçue dans une logique d’amélioration continue, pour et avec les personnes en situation de handicap**

« Mon Parcours Handicap » s’est appuyé à toutes les étapes de son développement sur l’expérience des personnes en situation de handicap, réunies et consultées régulièrement au cours du projet.

Sa mise en service est une étape majeure pour poursuivre cette co-construction. Dans une logique d’amélioration continue du service rendu, les internautes peuvent à tout moment suggérer des corrections, des ajouts ou de nouveaux articles grâce au bouton « Votre avis compte ».

La plateforme garantit enfin le plus haut niveau d’accessibilité aux personnes en situation de handicap (possibilité de naviguer avec une synthèse vocale ou une plage braille ; personnalisation de l’affichage du site, navigation en utilisant le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté, consultation d’articles rédigés selon les règles du facile à lire et à comprendre).

**Mon Parcours Handicap, une plateforme s’inscrivant dans une démarche partenariale ouverte**

Afin de garantir des contenus fiables et des services de qualité, cette plateforme s’inscrit dans une démarche de co-construction, qui associe des partenaires institutionnels incontournables dans l’élaboration de chacune des briques thématiques. Ainsi, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) a assuré le rôle de co-pilote thématique du domaine de l’emploi et la formation des personnes en situation de handicap, en veillant à s’assurer de la contribution de la Délégation générale à l’emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail, le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), Pôle emploi, l’Apec, le Conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés (CHEOPS) qui représente les Cap emploi, l’Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et l’Union nationale des missions locales (UNML).

Après [MonCompteFormation](https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/compte-personnel-de-formation), « Mon Parcours Handicap » illustre le savoir-faire de **la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts** pour concevoir des plateformes numériques en réponse aux besoins des Français dans leur parcours de vie professionnelle. Elle apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires et concourt ainsi à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

La CNSA poursuit sa politique d’information des publics. Après avoir lancé le [portail Pour les personnes âgées](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) en 2015, devenu le site d’information de référence pour les personnes âgées et leurs proches, elle s’associe à la Caisse des Dépôts pour proposer une offre complète d’information, d’orientation et de services aux personnes en situation de handicap.

**À propos du secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées**

**Contact presse :****seph.communication@pm.gouv.fr** **01 40 56 88 02**

**À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

**Contact presse**

Marie-Caroline Cardi – 06 38 53 97 67 – marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

Charlotte Pietropoli – 06 71 10 91 34 – charlotte.pietropoli@caissedesdepots.fr

* ⏐  ⏐  ⏐ 
* [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr/)

**À propos de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA)**

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2020, la CNSA gère un budget de plus de 27 milliards d'euros.

**Contact presse**

Aurore Anotin – 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68 – aurore.anotin@cnsa.fr

* @CNSA\_actu ⏐www.cnsa.fr ⏐ www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

**À propos de l’Agefiph**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail, soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2019, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers.

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Contact presse**

Ghislaine Cristofoletti – 01 46 11 00 69 / 06 21 65 41 96 – g-cristofoletti@agefiph.asso.fr